



Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MAI 2016

L'an deux mil seize, le dix mai à dix neuf heures trente minutes,
Etaient présents : Mesdames et Messieurs AILHAUD-BLANC – ARENA – MARTEL - PAUL - BERTIN - BARDET -
HAMOT - JAUFFRED - NÉEL-DELAFOSSÉ - PEREZ - ROUSSELET
Etaient Absents / Excusés : Mesdames et Messieurs AMAUDRIC - AUTRIC - MARTIN -
Procuration de : Mme AMAUDRIC à Mme PAUL
Mme AUTRIC à Mme HAMOT
M. MARTIN à M. ROUSSELET

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la Séance.
Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal du Conseil Municipal en date du 13/04/2016 est
validé à l'unanimité.
Monsieur Thierry JAUFFRED est nommé secrétaire de séance.

01 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

- Télégestion

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'annulation du marché suite à un défaut
de procédure, et précise que le marché sera relancé dans les prochains mois.

- Canalisation de St Jean :

La présente opération a pour objet le remplacement de la canalisation AEP d'alimentation du quartier ST
JEAN sur la Commune de CHAMPTERCIER (04660).
Suite aux appels public à candidature le 10/03/2016 paru dans TPBM Les Nouvelles Publications
Semaine Provence le 15/03/2016 et dans la Provence le 15/09/2016, 8 dossiers ont été réceptionnés.
Après analyse des candidatures, 8 dossiers ont été réputés recevables. 8 propositions ont été étudiées
par la commission communale des marchés publics :

Entreprise	Montant € HT à l'acte d'engagement	TTC
CER	148 950.00 €	178 740.00€
PROVENCE ALPES CANALISATIONS	169 198.55 €	203 038.26€
IMBERT	189 835.25 €	227 802.30€
SACCO - Base	175 597.70 €	210 717.24€
SACCO - Variante	143 046.82 €	171 656.18€
SANCHEZ - Base	184 244.45 €	221 093.34€
SANCHEZ - Variante	150 228.50 €	180 274.20€
PROVENCE TERRASSEMENT	166 510.62 €	199 812.74€

Classement financier des offres :

Le tableau ci-dessous indique le classement financier des offres de base et variante acceptée. L'offre variante de l'entreprise SACCO n'étant pas acceptable, elle ne fait donc pas partie du classement.

Entreprise	Montant HT	Classement
CER	148 950.00 €	1
PROVENCE ALPES CANALISATIONS	169 198.55 €	4
IMBERT	189 835.25 €	7
SACCO - Base	175 597.70 €	5
SANCHEZ - Base	184 244.45 €	6
SANCHEZ - Variante	150 228.50 €	2
PROVENCE TERRASSEMENT	166 510.62 €	3

Classement général

Le tableau ci-après indique le classement des offres en tenant compte des deux critères d'analyse des offres fixés au règlement de la consultation.

Entreprise	Classement global de l'offre
CER	2
PROVENCE ALPES CANALISATIONS	3
IMBERT	6
SACCO - Base	4
SANCHEZ - Base	7
SANCHEZ - Variante	1
PROVENCE TERRASSEMENT	5

Après l'avis de la commission communale,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir la proposition variante de l'entreprise SANCHEZ Terrassement - 1-, Rue Louise MICHEL – 04160 – CHATEAU-ARNOUX, pour un montant HT de **150 228.50€** soit **180 274.20€ TTC**.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

02 – EMPRUNTS BUDGET AEP/ASSAINISSEMENT :

Monsieur NÉEL-DELAFOSSÉ présente aux membres du conseil municipal les documents de demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le montant total du prêt sera de 91 950.00€ :

Taux appliqués :

50% du montant total emprunté avec un taux fixe

50% du montant total emprunté ou sera appliqué le taux du livret A + 0.75%

- Caisse des Dépôts et Consignation

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la reconstruction de la conduite d'eau potable qui relie le réservoir de Saint Jean à la Zone Artisanale y compris dérivations et établissement des compteurs en limite de propriétés il est nécessaire que la commune effectue un emprunt.

Après la consultation effectuée auprès d'Agences Bancaires, 3 Etablissements ont fait des propositions, et après analyse de ces dossiers, Madame le Maire présente le projet de demande de prêt d'un montant de 91 950.00€ auprès la Caisse des Dépôts et Consignations et vous demande de l'autoriser à signer tous documents se référant cette demande.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

- Caisse d'Épargne

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la reconstruction de la conduite d'eau potable qui relie le réservoir de Saint Jean à la Zone Artisanale y compris dérivations et établissement des compteurs en limite de propriétés il est nécessaire que la commune effectue un emprunt. Après une consultation effectuée auprès d'Agences Bancaires, 3 Etablissements ont fait des propositions, et après analyse de ces dossiers, Madame le Maire propose de réaliser un prêt d'un montant de 160 000.00€ auprès la Caisse d'Épargne PAC et vous demande de l'autoriser à signer tous documents se référant cette demande.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

03 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – COMMUNE/CCABV :

- Débroussaillage

La Communauté de Communes propose de passer une convention de mise à disposition de service entre la CCABV et la Commune de Champtercier pour réaliser des travaux de débroussaillage sur les voies communales non transférées et les chemins ruraux.

Cette convention inclut les moyens humains ainsi que les moyens matériels, propriétés de la Communauté de Communes et affectés audits services.

En vertu de l'article L5211-4-1-III du code général des collectivités territoriales les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Après présentation de la convention qui détaille les modalités de mise en œuvre, Madame le Maire vous demande de l'autoriser à la signer et à prendre les dispositions utiles pour sa mise en œuvre.

POUR : 12

ABSTENTION : 02

CONTRE : 00

- Goudronnage

La Communauté de Communes propose de passer une convention de mise à disposition de service entre la CCABV et la Commune de Champtercier pour réaliser des travaux de goudronnage des voies communales non transférées et les chemins ruraux.

Cette convention inclut les moyens humains ainsi que les moyens matériels, propriétés de la Communauté de Communes et affectés audits services.

En vertu de l'article L5211-4-1-III du code général des collectivités territoriales les services d'un EPCI peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Après présentation de la convention qui détaille les modalités de mise en œuvre, Madame le Maire vous demande de l'autoriser à la signer et à prendre les dispositions utiles pour sa mise en œuvre.

POUR : 12

ABSTENTION : 02

CONTRE : 00

Les membres du conseil municipal auraient souhaité que les conventions soient plus complètes au niveau de l'engagement financier de la commune.

**04 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – COMMUNE/GROUPE SCOLAIRE P. GASSENDI :
- Terrains de tennis**

Suite à la demande effectuée par Monsieur Eric TAVERNIER, Directeur du groupe scolaire Pierre GASSENDI, Madame le Maire présente la convention de mise à disposition des 2 terrains de tennis communaux sis quartier Chandourène à CHAMPTERCIER.

La convention prend effet du 13/05/2016 au 05/07/2016 pour une activité sportive les lundis et vendredis de 14h00 à 16h00.

Madame le Maire vous demande de l'autoriser à signer la convention présentée.

POUR : 14

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

**05 – INFORMATIONS DIVERSES SUR LA MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DIGNOIS**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la notification de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération du Pays Dignois. Madame le Maire précise qu'à compter de la notification les organes délibérants disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Madame le maire informe qu'une méthodologie a été mise en place, elle se décline en :

Un Comité de pilotage (COFIL) composé de 2 élus de chaque communauté de commune actuelle.

Un Comité technique (COTECH) composé des cadres référents issu des communautés de communes fusionnées.

Des groupes de travail composé d'élus et des DGS. Ces groupes de travail pourront être déclinés en ateliers par thématiques :

- Les compétences obligatoires
- Les compétences optionnelles et facultatives.

**06 – SOUSCRIPTION EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA
REHABILITATION DE L'EGLISE**

Madame le Maire informe de sa rencontre avec Mme BRUNEL Déléguée Départementale de la fondation du patrimoine concernant la mise en place d'une souscription pour la réhabilitation de l'Eglise (réfection des façades est, nord et sud et des peintures intérieures). Une visite est prévue sur site avec l'architecte des bâtiments de France.

Des demandes de subventions pourront être effectuées auprès de la région et du département. Madame le Maire précise qu'une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour lancer cette souscription. Une information sera faite auprès du public par la presse et le bulletin municipal.

07 – QUESTIONS DIVERSES :

SMAB : Monsieur Georges MARTEL informe les membres du conseil municipal que des travaux d'urgence sont à réaliser dès la fin du mois au niveau du ravin des Touisses. Les risques d'éboulement de la voirie communale sont importants à proximité du ravin sont majeurs. La part de la commune est estimée à un montant prévisionnel de 5 000.00€.

Madame le Maire informe qu'une consultation d'architecte est nécessaire pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Une consultation d'entreprises va être lancée concernant les travaux de goudronnage de la voirie de campanelle.

La séance est levée à : 21h35

Vu et Certifié exact, le

73 - MAI 2016

Secrétaire de séance,
Thierry JAUFFRED

Vu et Certifié exact, le

11 MAI 2016

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

